

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

512th meeting of the Council

- Fisheries -

Luxembourg, 24 April 1978

President: Mr Poul DALSGER,  
Minister for Agriculture  
of the Kingdom of Denmark



24.IV.78

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Hervé ROBINET Deputy Permanent Representative

Denmark:

Mr Poul DALSAER Minister for Agriculture  
Mr Svend JAKOBSEN Minister for Fisheries  
Mr Jørgen HERTOFT State Secretary,  
Ministry of Fisheries

Germany:

Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary,  
Federal Ministry for Agriculture

France:

Mr François SCHEER Deputy Permanent Representative

Ireland:

Mr Brian LENIHAN Minister for Fisheries

Italy:

Mr Pietro CALAMIA Deputy Permanent Representative

24.IV.78

Luxembourg:

Mr Albert BERCHEM

State Secretary,  
Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. van der STEE

Minister for Agriculture and  
Fisheries

United Kingdom:

Mr John SILKIN

Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr Bruce MILLAN

Secretary of State,  
Scottish Office

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

FISHERIES QUESTIONS

The Council took note of a statement by Vice-President GUNDELACH covering all the problems involved in the preparation of a common fisheries policy. He stated that in the coming weeks he planned to be actively engaged in continuing his consultations with all the delegations concerned, with a view to reaching a definitive solution on the matters still outstanding. All the delegations stressed the importance they attached to rapid settlement of these matters.

After noting that the consultations with the authorities of the Faroe Islands, Norway and Sweden had been concluded, the Council agreed to extend until 31 May 1978 the interim arrangements, due to expire on 30 April 1978, affecting the activities of the fishing vessels of those three countries in the Community fishing zone.

The Council also took note of the progress of the negotiations with certain third countries, including Senegal, Canada, Spain and Yugoslavia.

Finally, the Council agreed to come back to the fisheries issues as a whole at its meeting scheduled for 22 and 23 May.



315907

\*\*\*

NOTE BIO (78) 151 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

\*\*\*

PREPARATION CONSEIL PECHE

-----

IL EST FORT PEU PROBABLE QUE LES MINISTRES DE LA PECHE QUI SE  
REUNISSENT A LUXEMBOURG LUNDI MATIN A 10.30 HEURES PUISSENT FAIRE  
DES PROGRES DANS L'ETABLISSEMENT DU REGIME INTERNE DE LA PECHE.  
MALGRE LES CONTACTS BILATERAUX, ENTRE LES ETATS MEMBRES D'UNE PART  
ET ENTRE LA COMMISSION ET LES ETATS MEMBRES D'AUTRE PART, QUI  
ONT EU LIEU DEPUIS LE CONSEIL PECHE DU 3 AVRIL, LA GRANDE-BRETAGNE  
NE SEMBLE PAS ENCORE PRETE A SE RALLIER A L'ACCORD ATTEINT PAR LES  
8 AUTRES DELEGATIONS. M. GUNDELACH FERA RAPPORT SUR LES DISCUS-  
SIONS QU'IL A EUES NOTAMMENT AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.

IL FAUT SE DEMANDER AUSSI, SUITE A CE PEU DE PROGRES, SI LE CON-  
SEIL POURRA FORMALISER LES ACCORDS AVEC LA NORVEGE, LA SUEDE ET  
LES ILES FEROE AU SUJET DES DROITS DE PECHE RECIPROQUES. DES PRO-  
POSITIONS EN BONNE ET DUE FORME DE LA COMMISSION  
SERONT CEPENDANT SUR LA TABLE DU CONSEIL. LE CONSEIL SERA EGALE-  
MENT SAISI D'UNE PROPOSITION VISANT A INTRODUIRE UNE ACTION STRUC-  
TURELLE INTERIMAIRE DESTINEE A DEVELOPPER L'INDUSTRIE DE LA PECHE  
(NOTAMMENT EN IRLANDE) AINSI QUE L'AQUACULTURE (NOTAMMENT EN ITA-  
LIE). CETTE ACTION SERAIT LIMITEE A L'ANNEE 1978 DANS L'ATTENTE  
D'UNE ACTION STRUCTURELLE PLUS COMPLETE QUE LA COMMISSION A DEJA  
PROPOSEE AU CONSEIL MAIS DONT L'ADOPTION DEPEND ETROITEMENT D'UNE  
DECISION SUR LE REGIME INTERNE. LA COMMISSION ESTIME QUE LES DE-  
PENSES POUR L'ACTION INTERIMAIRE SERONT DE L'ORDRE DE 5 MILLIONS  
D'UNITES DE COMPTE. LE CONSEIL SERA ENFIN SAISI D'UNE MISE AU  
POINT DES TAUX DE CAPTURE ET DE LEUR DISTRIBUTION ENTRE LES ETATS  
MEMBRES EN 1978. IL S'AGIT DE CORRECTIONS QUI ONT DU ETRE APPOR-  
TEES AUX PROPOSITIONS INITIALES SUITE AUX NEGOCIA-  
TIONS AVEC LA NORVEGE, LA SUEDE ET LES ILES FEROE.

LE CONSEIL SE LIMITERA PROBABLEMENT A RENVOYER L'ENSEMBLE DU REGI-  
ME INTERNE ET A PROROGER LE GENTLEMAN'S AGREEMENT QUI PERMET DE  
CONTINUER LES ACTIVITES DE PECHE RECIPROQUES DANS LES EAUX COMMU-  
NAUTAIRES ET CELLES DE LA NORVEGE, DE LA SUEDE ET DES ILES  
FEROE EN L'ABSENCE D'ACCORDS FORMELS.

(A SUIVRE)  
AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR  
NNNN

NNNN

VAN DER PAS

GPP

B.1/4

2205

21/4.78

X

X

M. SANTARELLI



COMEUR BRU

WASHINGTON/13

NEW YORK/3

SENT AT 17.52 H. LOCAL TIME

RETRANSMISSION/SHA

A COMEU B  
3423 COMEUR LU

TELEX NR. 2665

1	FS
TR.	ML
I.S.	✓
FIN.	
AGR.	HDL
ENE.	
R.D	
ADM.	
S.A.	

PRIERE DE FAIRE DIFFUSION HABITUELLE A PARTIR DE BRUXELLES

M. PERLOT  
-----

COPIE : MM. COLLOWALD, PRYCE, HUGHUES, DENMAN, OPITZ  
-----

NOTE BIO (78) 151 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I ET  
A M. OPITZ VIII  
-----

CONSEIL PECHE  
-----

COMME PREVU, LES MINISTRES DE LA PECHE N'ONT PAS PU REALISER DES  
PROGRES DANS LA DEFINITION DU REGIME INTERNE. M. GUNDELACH AVAIT  
INTRODUIT LE DEBAT EN DISANT QUE LES DISCUSSIONS BILATERALES SUR  
LE REGIME INTERNE, ENTAMEES DEPUIS LE CONSEIL PECHE DU 3 AVRIL  
NE PERMETTAIENT PAS ENCORE D'ENVISAGER UNE SOLUTION A LAQUELLE  
LE ROYAUME-UNI POURRAIT SOUSCRIRE. LE CONSEIL A INVITE M. GUNDELACH  
DE CONTINUER SES CONTACTS EXPLORATOIRES AVEC LA GRANDE-BRETAGNE  
ET LES AUTRES PAYS CONCERNES, DANS L'ESPOIR D'UNE DISCUSSION PLUS  
CONCRETE AU CONSEIL AGRICOLE DES 22 ET 23 MAI.

PUISQUE LE REGIME EXTERNE NE PEUT PAS ETRE REGLE INDEPENDEMMENT  
DU REGIME INTERNE, LE CONSEIL N'A PAS ENCORE PU FORMALISER LES  
ACCORDS AVEC LES ILES FEROE, LA NORVEGE ET LA SUEDE CONCERNANT  
LES DROITS DE PECHE DE LEURS PECHEURS DANS LES EAUX COMMUNAUTAIRES  
AINSI QUE DES PECHEURS COMMUNAUTAIRES DANS LES EAUX DE CES TROIS  
PAYS. CES ACTIVITES DE PECHE RECIPROQUES POURRONT CEPENDANT CONTINUER  
SUR LA BASE D'UN GENTLEMAN'S AGREEMENT QUE LE CONSEIL A PROLONGE,  
EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNAUTE, JUSQU'AU 31 MAI. UNE NOUVELLE  
PROROGATION SERA DECIDEE SI LE REGIME INTERNE DEVAIT TOUJOURS  
PARAITRE IMPOSSIBLE A LA FIN DU MOIS DE MAI.

LE MINISTRE BRITANNIQUE, M. SILKIN, A TENU A PRECISER (COMME REACTION  
A CERTAINS ARTICLES DE PRESSE ) QUE LES NEGOCIATIONS SUR LE  
REGIME INTERNE N'ETAIENT PAS UN SUJET ELECTORAL POUR SON GOUVERNE-  
MENT OU POUR SON PREMIER-MINISTRE, LE SEUL A DECIDER LA DATE DES  
PROCHAINES ELECTIONS BRITANNIQUES. M. SILKIN A ENCORE DECLARE  
QU'IL 'NE FALLAIT PAS SOUS-ESTIMER LE DESIR BRITANNIQUE DE  
TROUVER UN ACCORD RAISONNABLE TANT POUR LA COMMUNAUTE QUE POUR LE

Global Telegram

Global Telegram

Global Telegram

ROYAUME-UNI ET CELA LE PLUS VITE POSSIBLE ' '. IL N'ETAIT D'AILLEURS PAS IMPRESSIONNE PAR LA POSITION ISOLEE DE LA GRANDE-BRETAGNE PAR RAPPORT AUX HUIT AUTRES DELEGATIONS QUI AVAIENT ACCEPTE, FIN JANVIER, UN COMPROMIS SUR LE REGIME INTERNE. ' ' PERSONNE NE DOIT ALLER A CANOSSA, NI LE ROYAUME-UNI NI LES HUIT AUTRES DELEGATIONS ' ', A DECLARE M. SILKIN.

LE CONSEIL A ETE CONCLU PAR UN RAPPORT DE M. GUNDELACH SUR LES NEGOCIATIONS AVEC LE CANADA, L'ESPAGNE, LA YUGOSLAVIE ET QUATRE PAYS ACP (SENEGAL, MAURITANIE, GUINEE-BISSAU, ILES DU CAP VERT). EN CE QUI CONCERNE LE CANADA IL Y EU UNE IMPASSE TEMPORAIRE CAUSEE PAR LA DEMANDE CANADIENNE POUR CERTAINS DROITS SPECIAUX EN DEHORS DE SA ZONE DE 200 MILLES ET POUR L'INCORPORATION D'UNE CLAUSE COMMERCIAL DANS UN ACCORD CADRE AVEC LA COMMUNAUTE. M. GUNDELACH A SOULIGNE L'IMPORTANCE POLITIQUE DE L'ACCORD AVEC LE CANADA MAIS, A-T-IL DECLARE, VU LES QUANTITES DE POISSONS RELATIVEMENT PEU IMPORTANTES QUI SONT EN JEU, LA COMMUNAUTE NE DOIT PAS LES PAYER TROP CHER. M. GUNDELACH A FAIT ETAT DE PROGRES CONSIDERABLES DANS LES NEGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. DES PROBLEMES TECHNIQUES RESTENT A REGLER MAIS NE DEVRAIENT PAS S'OPPOSER A UN ACCORD DANS UN FUTUR PROCHE. LA YUGOSLAVIE VISANT L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS ET M. GUNDELACH A INDIQUE DE VOULOIR ABORDER CES PROBLEMES PERSONNELLEMENT AVEC LES YUGOSLAVES ET AU PLUS HAUT NIVEAU. UN ACCORD AVEC LA YUGOSLAVIE EST TRES IMPORTANT POUR L'ITALIE DONT LES PECHEURS ONT TRADITIONNELLEMENT EU ACCES AUX EAUX YUGOSLAVES. UN ACCORD BILATERAL ITALO-YUGOSLAVE A EXPIRE AU DEBUT DE CETTE ANNEE ET DEVRA ETRE REMPLACE PAR UN ACCORD ENTRE LA YUGOSLAVIE ET LA COMMUNAUTE.

EN CE QUI CONCERNE ENFIN LES PAYS ACP, LE SENEGAL A FAIT SAVOIR A LA COMMUNAUTE SOUS QUELLES CONDITIONS LES PECHEURS COMMUNAUTAIRES (NOTAMMENT ITALIENS ET FRANCAIS) POURRONT AVOIR ACCES AUX FONDS DE PECHE DE CE PAYS. CES NEGOCIATIONS SEMBLANT ETRE CONSIDEREES COMME UN CAS TEST PAR LES TROIS AUTRES PAYS ACP DE SORTE QUE, EN CE QUI LES CONCERNE, ON NE PEUT PAS S'ATTENDRE A DE NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS AUSSI LONGTEMPS QUE LES NEGOCIATIONS AVEC LE SENEGAL SONT EN COURS.

FIN

AMITIES,

KLAUS VAN DER PAS

24.4.78

17.05 H

21877A COMEU